

**SEANCE DU LUNDI 9 JANVIER 2017****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 4 janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Alain BERNARD, Serge BLAISON, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Monica VISINONI.

Absents excusés : Mesdames Chantal ROBERT qui a donné pouvoir à Jany BOUVARD, Pascale CHERBONNIER, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER qui a donné pouvoir à Fanny HERMANGE.

Brigitte PIOT est nommée secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire Alain BERNARD.

1. **Compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2016** : pas d'observation

2. **Compte rendu de la commission d'Urbanisme du 21 décembre 2016** :

Monica VISINONI indique :

**CERTIFICATS D'URBANISME**

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 16 D 0072	5 rue d'Orget	Uc	a	Favorable limite de bruit
CU 037 079 16 D 0073	Vallée de Vaux	Uc + N	b	Favorable limite de bruit
CU 037 079 16 D 0074	13 rue de la Pinetterie	Uc	a	Favorable sous réserve ABF
CU 037 079 16 D 0075	Thoré	Ub et Uc	b	Favorable
CU 037 079 16 D 0076	La Chevrollière	Uc	b	Favorable – signal la nécessité de sécurisation du passage au-dessus du ruisseau ainsi que les risques de crues
CU 037 079 16 D 0077	1 rue du Pont, la Canardière	Ub	a	Favorable
CU 037 079 16 D 0078	La Canardière	Ub	a	Favorable
CU 037 079 16 D 0079	45 rue des Hauts de Vaux	Uc	a	Favorable - limite de bruit + périmètre eau potable
CU 037 079 16 D 0080	4 rue de St Georges	N/Ni/Uc	b	Défavorable – sortie sur le chemin rural 50 non autorisée – zone Ni
CU 037 079 16 D 0081	7 Allée du Cher	Uc	a	Favorable
CU 037 079 16 D 0082	56 rue Nationale	Ub/N	a	Favorable limite de bruit + périmètre de protection

CU 037 079 16 D 0083	Vaux	Ubi	a	Favorable limite de bruit + périmètre de protection
CU 037 079 16 D 0084	Vaux	Ubi	a	Favorable limite de bruit
CU 037 079 16 D 0085	Varenne de Vaux	Ni	a	Favorable limite de bruit
CU 037 079 16 D 0086	3 Impasse du Roc	Ub	a	Favorable limite de bruit
CU 037 079 16 D 0087	Brolle	A	a	Favorable espace boisé classé

**DECLARATIONS PREALABLES**

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 16 D0050	Vallée de Vaux	Uc +N	Division en vue de construire	Favorable limite de bruit
037 079 16 D0051	13 rue de la Chevrollière	Uc	Piscine et terrasse	Favorable
037 079 16 D0052	25 rue de Beauregard	N et Uc	Préau	Favorable
037 079 16 D0053	30 Vallée de Mesvres	Uc	Pose de charpente et couverture sur mur existant	Favorable sous réserve ABF

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 16 D0026	3 bis rue André Delaunay	Uc	Carport	Favorable sous réserve de dépôt de pièces complémentaires
037 079 16 D0027	Rue d'Amboise	Uc et N	Maison Individuelle	Favorable
037 079 16 D0028	27 bis rue de la Fosse Triomphe	Ub	Grange en habitation	Favorable

**DPU**

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
42/2016	5 rue d'Orget	Uc	Droit non requis
43/2016	1 rue du Pont	Ub	Droit non requis
44/2016	La Canardière	Ub	Droit non requis
45/2016	45 rue des Hauts de Vaux	Uc	Droit non requis
46/2016	7 allée du Cher	Uc	Droit non requis
47/2016	3 impasse du Roc	Ub	Droit non requis
48/2016	56 rue Nationale	Ub/N	Droit non requis
49/2016	13 rue de la Pinetterie	Uc	Droit non requis

Fanny HERMANGE indique qu'à plusieurs reprises des permis de construire ont été refusés pour manque de débit d'eau ou de borne incendie à moins de 200 mètres des habitations projetées. Le service incendie est attribué au pouvoir de Police de Monsieur Le Maire. Une étude sur le réseau d'eau avec le syndicat d'eau et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) doit être engagée. Un rendez-vous sera pris avant la fin du mois de janvier.

Une solution doit être proposée pour les demandes de construction en cours et futures.

René GALEA indique que pour toute demande de piscine, la vidange doit se faire obligatoirement dans le réseau d'eaux usées. Le syndicat d'assainissement doit être informé pour chaque permis de construire.

### **3. Compte rendu de la Commission d'appel d'offres du 4 janvier 2017:**

#### **➤ 2017-001 Avenants marché Accessibilité Mairie-Ecole :**

Jany BOUVARD rappelle que par délibérations 2016-039 du 11 mai 2016 et 2016-044 du 6 juin 2016, suite à un appel d'offres, les marchés de travaux d'accessibilité Mairie-Ecole ont été attribués. Cependant, des modifications aux marchés sont nécessaires aux lots :

Lot 6 VACHER , menuiserie alu pour un avenant n°1 proposé de..... 390,00€ TTC

Lot 11 REMY LEBERT , électricité pour un avenant n°1 proposé de.... 1 852,01€ TTC

Lot 5 VACHER , métallerie pour un avenant n°1 proposé de..... 501,60€ TTC

Lot 5 VACHER , métallerie pour un avenant n°2 proposé de..... 4 110,84€ TTC

Lot 7 BOUVARD menuiserie bois pour un avenant n°1 proposé de.....1 056,00€ TTC

Après avoir donné le détail et l'analyse de chaque avenant par lot, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les avenants exposés ci-dessus.

### **4. Délibérations diverses:**

#### **➤ 2017-002 Demande de subvention de Fonds Départemental Solidarité Rurale :**

René GALEA annonce que dans le cadre d'un aménagement partiel de la rue Nationale, une extension du réseau d'eau pluviale depuis la station de pompage de Vaux et une création de trottoir sont projetés.

Le coût global est de 33 382€ HT qui pourrait être subventionné par le Fonds Départemental de Solidarité Rurale à hauteur de 18 994€ HT, avec un autofinancement de 14 388€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement ci-dessus exposé, autorise Monsieur Le Maire à établir une demande de subvention FDSR 2017 et à signer tout document nécessaire à ce sujet.

#### **➤ 2017-003 Tarifs spectacle GOSPEL:**

Monsieur Le Maire rappelle que par convention 2016-089 du 19 décembre 2016, un spectacle Gospel sur Civray-de-Touraine, le 11 mars a été approuvé.

Il convient de fixer le tarif demandé :

Le tarif adulte proposé est de..... 8€

Le tarif enfant à partir de 10 ans est de .....5€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus.

➤ **2017-004 Cavités 37, adhésion Sepmes :**

Monsieur Le Maire annonce qu'en assemblée du 21 novembre 2016, Cavités 37 a accepté l'adhésion de la commune de Sepmes.

Chaque commune adhérente doit donner son accord par délibération de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Sepmes au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

➤ **2017-005 Cavités 37, Actualisation cotisation 2017:**

Monsieur Le Maire annonce qu'en assemblée du 20 novembre 2006, Cavités 37 a fixé le mode de calcul de la cotisation des communes (Cotisation n+1= Cotisation n + (cotisation n \* inflation n-1) + 0,01).

La cotisation 2017 est donc portée à 0.71€ par habitant, soit 0,01€ d'augmentation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la formule d'actualisation de cotisation ainsi que la cotisation 2017 portée à 0,71€ pour 2017.

➤ **2017-006 Bassin d'Orget : Frais de succession pour acquisition de la parcelle F 463 :**

René GALEA rappelle que par délibération 2015-078 du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal avait voté pour l'expropriation de plusieurs parcelles afin de mener à bien le projet « Bassin d'Orget ».

En ce qui concerne la parcelle F463 de 58 m<sup>2</sup> en indivision actuellement, trouve auprès des héritiers un consentement de vente la commune, sous réserve que les frais de succession de M. GODEAU François attachés à cette parcelle, soient payés par la commune.

Cette vente serait consentie pour 0,30€ le mètre carré.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et afin d'avancer sur le dossier, le paiement des frais de succession la parcelle F463 ainsi que l'acquisition de cette parcelle au prix de 0,30€ le mètre carré. Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à la voirie à signer tout document relatif à ce sujet.

➤ **2017-007 Bras de contournement : Cession de la parcelle ZA64 au département**

René GALEA indique que les négociations avec le Département dans le cadre du contournement du bras du Cher se sont bien déroulées.

La commune possède la parcelle ZA64 pour 590m<sup>2</sup> qu'il convient de céder au Département afin que le projet aboutisse.

192 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique et 398 m<sup>2</sup> au prix de 0,30€ soit 119,40€ arrondis à 120€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession de la parcelle ZA64 pour 192 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique et 398 m<sup>2</sup> au prix de 0.30€ soit 119,40€ arrondis à 120€. Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à la voirie à signer tout document relatif à ce sujet.

➤ **2017-008 Biens sans maître :**

René GALEA expose qu'en date du 23 mai 2016, la Préfecture nous demande d'afficher pendant 6 mois les biens répertoriés sans maître sur la commune de Civray-de-Touraine.

Les parcelles ZO 7 / ZV 57 / ZW 54 / ZW 89 / ZX 70 / ZX 132 / ZX 138 / ZY 108, soient 8 parcelles pour une surface totale de 1137 mètres carrés.

Aucun propriétaire pendant ces 6 mois ne s'est fait connaître, il conviendrait donc d'incorporer ces 8 parcelles dans le domaine communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'incorporation dans le domaine communal des parcelles ZO 7 / ZV 57 / ZW 54 / ZW 89 / ZX 70 / ZX 132 / ZX 138 / ZY 108, soient 8 parcelles pour une surface totale de 1137 mètres carrés.

Cette incorporation sera constatée par arrêté du Maire après notification auprès de la Préfecture. Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à la voirie à signer tout document relatif à ce sujet.

➤ **2017-009 Vente du car scolaire 5 800€ :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2016-078 du 14 novembre 2016, la vente du car scolaire était proposée à 6 000€.

Suite à la parution de l'annonce et négociations, 5 800€ ont été proposés pour l'acquisition de ce véhicule.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente du car scolaire pour la somme de 5 800€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

➤ **2017-010 Bail, location du logement du bourg :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le logement du bourg, 1 rue de l'Eglise est disponible.

Madame WERLE Anaëlle est intéressée par une location dès le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Après étude de son dossier, la « commission d'attribution du logement » propose sa candidature.

Le bail de location pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 est proposé avec un loyer mensuel de 431,61€, charges payables sur production de justificatif avec l'émission d'un titre de recette.

Une caution d'une valeur de un (1) mois de loyer est demandée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le bail avec Madame WERLE Anaëlle à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2019 et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué aux Bâtiments, Jany BOUVARD à signer ce bail et toute pièce annexe.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire indique le prochain Conseil Municipal au 13 février 2017.

- Monsieur le Maire invite toute l'assemblée à la soirée des vœux du 20 janvier 2017.

- Charles POULAIN propose un rendez-vous à 18h15 pour les personnes disponibles pour aider à la préparation des galettes.

- Muriel CHARBONNIER demande si la commune possède des informations pour la mise en vente de la cave coopérative face à la mairie ?

Monsieur le Maire répond que les nouvelles fraîches de l'après-midi par téléphone lui ont rapporté qu'un dossier de déclaration d'intention d'aliéner doit bientôt être réceptionné en Mairie.

Il propose un vote à bulletin secret aux conseillers pour exprimer la position de la commune.

- Michel JEZY rappelle que le spectacle du goûter des aînés doit être retenu très tôt.

- Serge BLAISON annonce avoir effectué une analyse des propositions de la société HYDRATEC en ce qui concerne le bassin d'Orget. Cette analyse est disponible pour tous, ainsi que Serge BLAISON pour toute question. Une réunion avec la société HYDRATEC est sollicitée pour une mise au point de détails techniques et topographiques.

Monsieur le Maire qui a pris connaissance de cette analyse trouve les questions pertinentes et remercie Serge BLAISON qui souhaite être invité aux réunions du bassin d'Orget, qui s'annonce onéreux pour la commune.

- Fanny HERMANGE rappelle que la soirée des vœux est pour le 20 janvier, le travail sur « Power-point » attend des retours d'informations de la part des adjoints.

La séance est levée à 21h25.

Rappel des délibérations prises :

9 /01/2017	001	Avenants marché Accessibilité Mairie-Ecole.
	002	Demande de subvention Fonds Départemental Solidarité Rurale
	003	Tarifs spectacle Gospel
	004	Cavités 37, adhésion Sepmes
	005	Cavités 37, actualisation cotisation 2017
	006	Bassin d'Orget : Frais de succession parcelle F463et acquisition
	007	Bras de contournement du Cher : Cession parcelle ZA64
	008	Biens sans maître
	009	Vente du car scolaire 5 800€
	010	Bail, location du logement du Bourg